



Le LAM a-t-il pu "sélectionner" ses élèves à l'avance?

(photo: Bruno Baltzer)

ALINE REVISITEE

Des signes d'une politique d'enseignement à tendance libérale

Les premiers pas de l'expérience "Aline Mayrisch" ne font pas l'unanimité du milieu scolaire. Guy Foetz, professeur au LTNB et militant au SEW-OBG-L se montre critique.

Le nouveau Lycée Aline Mayrisch n'est pas un lycée comme un autre! Il s'agit du premier lycée inauguré par la "nouvelle" Ministre de l'Education nationale et cet événement présentait une occasion de choix pour poser les jalons de l'"offensive" annoncée par son parti à l'occasion des élections législatives de 1999.

Autant dire qu'il fallait être particulièrement attentif au cours des choses! En fait, certaines mesures qui ont accompagné la mise en place du nouveau lycée marquent, à mon avis, une rupture fondamentale et néfaste avec la politique traditionnelle de l'enseignement public luxembourgeois.

Rupture quant aux méthodes d'affectation des enseignant-e-s ...

Dans une lettre datée du 1^{er} mars 2001, adressée aux directeur-trice-s de tous les lycées et lycées techniques, la ministre de l'éducation nationale écrit: "Les demandes [des enseignant-e-s intéressé-e-s] seront transmises à M. le Directeur du Lycée Aline Mayrisch qui entrera en contact avec les enseignants intéressés et, le cas échéant, les invitera à un entretien." La liste annexée concernait une quarantaine de postes de différentes branches d'enseignement.

Voilà donc un directeur d'établissement qui se voit accorder par sa ministre le pouvoir de sélectionner ses enseignant-e-s; d'où la question si cette délégation de pouvoir n'est pas contraire à la législation et à la réglementation en vigueur au MEN et dans la fonction publique en général.

En effet, du fait que l'ensemble des lycées des deux ordres d'enseignement constituent une seule entité administrative, un directeur de lycée ne dispose pas des prérogatives d'un directeur d'administration en matière de gestion du personnel: c'est le ministre de l'éducation nationale qui décide de l'affectation des professeurs du secondaire et secondaire technique. D'autre part, le statut général des fonctionnaires ne mentionne pas d'autre critère de sélection que celui de l'ancienneté de service.

... qui mine le terrain d'entente actuel à ce sujet

L'argumentation expliquant qu'il fallait donner au directeur du LAM l'occasion de choisir "son équipe" pour faire démarrer "son projet" d'établissement méconnaît ce critère unique, qui a jusqu'ici constitué la clé d'un traitement équitable du corps enseignant et d'un climat

d'entente et de sérénité à ce sujet. Certes, le critère d'ancienneté de service présente quelques inconvénients - nourris d'ailleurs par des pratiques informelles de la part de certains chefs d'établissements et il s'est trouvé modulé par des règlements internes - non publiés - du MEN. N'empêche qu'il garantit une objectivité plus grande que l'opinion personnelle d'un di-

recteur au sujet de la conformité d'un professeur aux exigences d'un hypothétique projet d'établissement. Et qu'il est jugé transparent et légitime par la grande majorité des enseignant-e-s. A mes yeux, tous les fonctionnaires se valent. De par leur formation, les professeurs de l'ES et de l'EST sont suffisamment flexibles pour participer à des projets pédagogiques quels

qu'ils soient. C'est précisément au directeur que revient la tâche de motiver son équipe composée dans le respect du seul critère objectif qu'est l'ancienneté de service!

Si demain, à l'occasion de l'inauguration des six lycées actuellement en construction ou en projet, de nouvelles "dots" du genre LAM étaient distribuées; si les directeur-trice-s des autres lycées demandaient les mêmes privilèges en utilisant les mêmes arguments, l'enseignement luxembourgeois serait parti pour la gloire d'une affectation de postes arbitraire et clientéliste!

Le revirement du MEN pour affecter les professeurs ne s'est d'ailleurs pas limité au Lycée Aline Mayrisch: à l'occasion des mutations de fin d'année scolaire 2000/2001, les candidat-e-s nouvellement nommé-e-s furent les seul-e-s à pouvoir prétendre aux postes devenus vacants après le premier tour de mutations. La Ministre expliquait qu'il fallait "permettre à davantage d'établissements de se voir affecter des enseignants plus jeunes". Un tel raisonnement ne constitue certainement pas un encouragement pour les enseignant-e-s plus âgé-e-s; en plus il me semble logiquement et pratiquement douteux. Logiquement douteux, puisque le manque de jeunes titulaires, dû à une politique de recrutement désastreuse, ne peut être compensé miraculeusement en manipulant arbitrairement une réglementation solide et reconnue. Pratiquement douteux, puisque le deuxième tour des mutations ne se joue pas au niveau des lycées classiques, dont le corps enseignant a effectivement une moyenne d'âge plus élevée, mais des lycées techniques, qui disposent d'un corps plus jeune.

Elitisme et autonomie sans cogestion par la petite porte!

A noter que le Lycée Aline Mayrisch ne figurait pas sur la première liste de postes vacants, destinée à tou-te-s les enseignant-e-s (y compris

Choisir ses élèves et ses profs?

Gaston Ternes, le directeur du nouveau Lycée Aline Mayrisch, s'explique:

"Comment un lycée qui accepte en son sein les ordres d'enseignement classique et technique, y compris le régime préparatoire, sélectionnerait ou choisirait-il ses élèves? Cette année, le nombre de candidatures pour les classes de septième d'orientation (ens. classique) a dépassé le nombre total d'inscriptions possibles. Un lycée tel qu'il est parfois décrit par les syndicats ne choisirait-il pas ses élèves dans le seul ordre d'enseignement secondaire classique, à l'instar de ce qui se fait dans huit autres lycées luxembourgeois? Ceci n'est pourtant pas dans les visées du lycée Aline Mayrisch, qui croit beaucoup à l'intégration de tous les ordres d'enseignement. (Par exemple, toutes les classes de septième, qu'elles soient du classique, du technique ou du préparatoire sont désignées par une lettre A suivie d'un nombre pour ne pas afficher dès le départ une étiquette dépréciative.)

Au sujet du choix des profs: Quelle situation idéale si le lycée pouvait choisir ses professeurs! Voici la situation réelle: Tout nouveau lycée peut recruter une première équipe comprenant un nombre restreint d'enseignants, afin d'assurer une cohérence de la démarche. Au-delà des 42 nominations accordées par le Ministère, le lycée Aline Mayrisch est soumis à la même procédure de recrutement que tous les lycées du pays. Notons que le corps enseignant devra passer de 42 à 130 en deux ans. Le lycée a dû recourir pour la première année au détachement de professeurs d'autres lycées, à des chargés d'éducation, respectivement à l'engagement de candidats au concours de recrutement. Ces jeunes seront spécialement encadrés par le lycée avant qu'ils n'aient la chance de bénéficier d'un stage pédagogique. Et dire que le lycée dans ces conditions bénéficie d'une protection privilégiée."

les "vieux"), alors qu'il réapparut sur la deuxième liste réservée aux nouveaux/elles candidat-e-s.

Le projet d'établissement du LAM regorge d'"atouts", de "moyens" et d'"éléments novateurs" pour "accompagner l'élève sur la voie de l'autonomie et de la prise de responsabilités". Il faut souhaiter bonne chance à cet engagement mais rappeler en même temps que des projets semblables d'accompagnement et de responsabilisation

des élèves sont mis en oeuvre depuis plusieurs années dans d'autres lycées et lycées techniques. Et cela sans conditions spéciales.

Du moins le LAM proclame-t-il haut et fort un atout particulier: chaque élève dispose d'un ordinateur. Tout en ignorant le volume des autres moyens déployés au Lycée Aline Mayrisch pour réaliser son projet d'établissement, je ne peux m'empêcher de constater - sans fausse envie - que dans les autres établisse-

ments postprimaires, les élèves n'ont accès aux ordinateurs que pendant le cours d'informatique, et que même à cette occasion ils sont encore trop souvent obligés de se partager un poste de travail à deux. Je conclus par conséquent à un manque flagrant d'équité en matière d'équipement informatique!

Une autre question qui touche à l'égalité de traitement des élèves a surgi le long du projet LAM: dans la première version de son site Internet

(remplacée depuis), les futurs élèves se destinant aux classes de l'EST étaient conviés à des "entretiens obligatoires". La direction voulait-elle s'arroger aussi le droit de choisir ses élèves? Drôle de projet pédagogique qui pour réussir nécessiterait telle mesure. Malgré la suppression de cette condition sur le site actuel, c'est un signe de mauvaise augure.

Mettre en place l'organisation d'un nouveau lycée public et le rendre attirant, n'est

certainement pas une tâche facile. Il ne faut pas pour autant miser sur l'attribution de privilèges qui se retournent contre le personnel et des principes de base de l'école publique.

Or: l'autonomie pédagogique dont parle le dépliant du LAM a été doublée d'une large autonomie administrative unilatérale pour la direction - allant jusqu'au choix des enseignant-e-s -, sans qu'aucun droit de cogestion n'ait été garanti au personnel; les

moyens matériels mis à disposition élèvent le nouveau lycée au-dessus des autres et vont à l'encontre de l'égalité de tous les élèves de l'école publique devant la loi.

Voici que l'économie libérale, inégalitaire et peu soucieuse des intérêts du personnel fait son entrée par la petite porte! Les enseignant-e-s et leurs syndicats feraient bien de lui bloquer l'accès!

Guy Foetz

RENTREE SCOLAIRE 2001/2002

Basic Instinct



Anne Brasseur: l'école doit réapprendre à enseigner correctement à lire, à écrire et à calculer. (photo: Renée Wagener)

Le discours de la ministre de l'Education nationale à l'occasion de la rentrée scolaire est simple. Les choses les moins pour le personnel enseignant.

(gk) - On appelle cela des "instructions ministérielles". Veut dire, des lettres que la ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a adressées au personnel enseignant. Une instruction pour le primaire et deux autres pour le secondaire. Et dans ces lettres, la ministre Anne Brasseur donne part aux enseignant-e-s de ses visions de ce que devrait être l'école. Une vision imbue d'un pragmatisme carrément simpliste.

Première chose à considérer: l'école doit apprendre à lire, à écrire et à calculer. Et, selon Anne Brasseur, l'enseignement au Luxembourg n'est actuellement plus à même d'offrir aux écoliers et élèves ces simples notions de base. Avez grandiose que dans l'éducation nationale rien ne marche plus et que le presque analphabétisme irait croissant dans nos contrées grand-ducales.

Règles de bonne conduite

Et la ministre n'y va pas par quatre chemins quand elle avoue à la presse: "Ech schumme mech!", faisant référence au fait qu'elle est à la tête d'un système éducatif que beaucoup de jeunes

fuients pour aller faire leur fin d'études, avec plus de chances de succès, à l'étranger.

Mais Anne Brasseur n'en conclut pas que ce système luxembourgeois devrait être révisé de manière fondamentale. Que nenni! Il s'agit simplement de redonner force et vigueur aux anciennes règles de bonne conduite. Aux "Mesdames et Messieurs les enseignants des Lycées et Lycées techniques" elle écrit ainsi: "Tout apprentissage présuppose effort, rigueur, application et discipline. Si nous voulons faire de nos élèves des citoyens responsables, critiques et efficaces, nous devons leur transmettre non seulement des connaissances, mais aussi des valeurs fondamentales. Par ailleurs, nous devons leur servir d'exemple en tant qu'enseignants et parents, leur communiquer la curiosité et la joie d'apprendre, les motiver à développer leurs potentialités." Elle rappelle ainsi l'ambition que toute personne voulant instruire la jeunesse devrait avoir d'office. Bref, elle prend un peu le corps enseignant pour des incompetents. "L'école doit aussi contribuer à inciter les élèves à la ponctualité et à la politesse, les amener à respecter les objets et les matériaux mis à leur disposition,

les encourager à la présentation soignée, aussi bien d'eux-mêmes que de leurs travaux, leur donner l'occasion d'éprouver la satisfaction d'un travail bien fait."

Et le travail bien fait est, au Luxembourg, avant tout fruit d'un trilinguisme souvent mal digéré par les élèves, vu leurs origines diverses. L'allemand s'apprend chez nous grâce à la connaissance du luxembourgeois. C'est là, pour les élèves étranger-ère-s plus habiles en français, souvent un obstacle au succès écolier. Mais pour la ministre, les vieilles règles restent les meilleures et si les élèves lusophones ont leurs difficultés en allemand, c'est tout simplement parce que la plupart des enseignants et enseignantes n'emploieraient plus la langue germanique quand l'éducation nationale le décrète. Aux enseignant-e-s du primaire elle rappelle ainsi: "Afin de garantir l'apprentissage approfondi de l'allemand et du français, le respect des instructions concernant l'emploi des langues à l'école primaire est de mise. Conformément aux directives du Plan d'études en vigueur, la langue allemande est à employer dans les cours d'allemand, de mathématiques, d'éveil aux sciences et de sciences naturelles, d'histoire

et de géographie, l'instruction religieuse et morale et l'éducation morale et sociale; la langue française est employée dans les cours de français." Ah, les pauvres écoliers et écolières ne connaissant pas assez l'allemand. Il leur faudra apprendre sur le tas et essayer de comprendre malgré tout pour ne pas être classifié-e-s de simplement paresseux, car incapables de maîtriser une langue étrangère que les enfants luxembourgeois entendent dès leur plus jeune âge, principalement grâce aux programmes ZDF, ARD, etc.

Et dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, le calvaire durera d'après les souhaits ministériels: "Force est de constater que de plus en plus d'élèves éprouvent des difficultés à s'exprimer correctement à l'oral comme à l'écrit. Face à cette situation, des enseignants, quoique bien intentionnés, ont recours à l'emploi presque exclusif de la langue luxembourgeoise au détriment du français ou de l'allemand. C'est rendre mauvais service à la fois aux élèves de langue maternelle luxembourgeoise et aux élèves de langue maternelle non-luxembourgeoise." En d'autres mots, c'est parce que les cours de sciences, par exemple, ne remplissent pas forcément - en plus - un service d'application de langue étrangère, que rien ne va plus dans l'Education nationale. Opinion soutenue par une motion de la Chambre des députés, invitant la ministre compétente à "sensibiliser les enseignants sur l'importance d'utiliser l'allemand et le français comme langues véhiculaires, tel que prévu dans les différentes disciplines".

La "Bildungsoffensive" nationale, promise par la ministre, se traduit ainsi surtout par un retour aux sources à la limite de l'anachronisme.

Autre chose côté syndicats

A côté de ces déclarations, les discours syndicaux énoncés à l'occasion de la rentrée scolaire semblent presque parler d'autre chose. En effet, si pour la ministre Anne Brasseur, ce sont donc avant tout les enseignants et enseignantes qui doivent faire leur mea culpa, les syndicats qui représentent ce personnel mettent l'accent sur les pourritures intrinsèques au système actuel.

Le SEW/OGB-L parle ainsi plutôt d'efforts à faire pour

l'adaptation des programmes et des méthodes "afin de permettre à tous les élèves d'acquérir les compétences de base et le plus possible de connaissances". A cet effet le syndicat voudrait une organisation optimale des activités péri- et parascolaires. "Si une équipe d'éducateurs chevronnée assure une prise en charge de qualité, cela aura une grande incidence sur les capacités d'apprentissage des élèves. Les meilleures réformes pédagogiques ne sauraient porter des fruits s'il n'existe pas de projet cohérent sur l'éducation des jeunes."

Le plan de recrutement de personnel diplômé est accueilli avec bonheur. Malgré tout, puisque les quotas fixés ne sont pas atteints (pour 2001/2002: 105 stagiaires au lieu de 160), les chargé-e-s de cours resteront d'actualité à l'avenir. L'APESS exprime ainsi de sérieux doutes "quant à nos jeunes de se ruier sur une profession dont ils ne connaissent que trop bien les conditions de travail harassantes!" Le syndicat n'accepte pourtant pas le projet de recours à un éventail plus large pour le recrutement. Trop grands seraient les risques que "dorénavant le séjour prolongé dans un pays étranger où l'étudiant est directement en contact avec la langue qu'il désire enseigner plus tard [...] ne soit plus obligatoire". De plus, l'APESS craint que "la carrière de professeur soit associée, aux yeux du public, à une sorte de carrière fourre-tout à laquelle on peut accéder après des études plus ou moins complètes, plus ou moins sérieuses".

Le SEW plaide d'ailleurs pour la maintien d'un pool de remplaçant-e-s à l'intérieur de la cellule éducation de l'OGB-L ne voit pas d'inconvénient à donner des contrats à durée indéterminée, mais met clairement l'accent sur les fonctions exclusives de remplacement de ces postes.

Réforme de la formation, réévaluation de la profession, réforme de la loi scolaire, ... On est loin ici du discours "lire, écrire, calculer", d'une évidence exaspérante de la part d'une responsable politique.